UN LIBRARY
NOV 23 1979
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE
A/C.5/34/49
26 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Montants révisés au chapitre 28 J (Formation du personnel - Concours)

Rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a demandé, par sa résolution 33/143, que le passage à la catégorie des administrateurs se fasse "exclusivement par voie de concours", et en ayant recours aux "méthodes de recrutement par voie de concours organisé aux échelons national, sous-régional ou régional pour le recrutement des fonctionnaires des classes P-1 et P-2". En application de cette résolution, le concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs a été préparé en 1979, la date des épreuves étant fixée au 24 novembre 1979. Compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation et de l'organisation de ce concours, il est clair que les ressources prévues pour le Service de la formation et des examens (Bureau des services du personnel) pour l'organisation des concours qui auront lieu en 1980-1981 ne suffiront pas.

2. L'organisation du premier concours a révélé en particulier que le Service a besoin de ressources au titre des frais de voyage, pour que les candidats qui ont été admis à concourir et qui sont en poste dans de petits bureaux ne disposant pas des moyens nécessaires pour faire passer un concours de ce genre puissent se rendre dans des bureaux plus importants où ont été prévus des centres d'examen. En 1979, 14 candidats admis à se présenter au concours, en poste dans 11 centres d'information des Nations Unies, ont été autorisés à se rendre dans trois centres d'examen.

3. Il est impossible de prévoir avec précision le nombre de candidats dont l'Organisation devra payer les frais de voyage à l'occasion des deuxième et troisième concours qui auront lien en 1980 et en 1981, respectivement, mais vu l'expérience acquise lors du premier concours (voir par. précédent) et compte tenu des imprévus, le crédit supplémentaire nécessaire au titre des frais de voyage des candidats est estimé à 58 000 dollars.

4. Il faudra également prévoir des crédits pour les frais de voyage des membres du Jury d'examen qui devront se rendre dans les centres qui seront désignés pour les épreuves orales dès que seront connus les résultats des épreuves écrites. Il est en effet essentiel qu'un membre du Jury assiste à toutes les entrevues et à toutes les épreuves orales pour assurer l'application de normes d'évaluation uniformes. Le montant des frais de voyage à prévoir à ce titre est estimé à 15 000 dollars.

5. Le montant estimatif total des crédits supplémentaires à inscrire au chapitre 28 J du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 au titre des frais de voyage mentionnés aux paragraphes 3 et 4 s'élève à 73 000 dollars.

6. Compte tenu de l'expérience acquise à ce jour, les ressources prévues pour le Service de la formation et des examens semblent également devoir être réévaluées. Cependant, dans un souci d'économie, le Secrétaire général s'efforcera de faire face au volume de travail dans la limite des ressources disponibles.